



I - LE JUGE-ARBITRE

A - Introduction

Toute compétition de Badminton, qu'il s'agisse d'un match international, d'un championnat national ou d'un tournoi local, doit disposer d'une personne impartiale possédant des connaissances très étendues, à qui le Comité Organisateur, les joueurs ou les Arbitres peuvent s'adresser en cas de besoin, pour des questions de règlement.

B - Sélection et nomination

Pour une compétition importante, le Juge Arbitre est nommé en général par une instance supérieure à celle qui organise la manifestation ; c'est à dire, la F.F.B.A Dans le cas d'une compétition moins importante, le Juge-Arbitre peut être nommé par l'organisation locale ou régionale.

C - Qualifications

Le Juge-Arbitre devrait être un administrateur expérimenté avec une connaissance parfaite des règles et règlements. Il doit savoir prendre l'initiative et être ferme.

D - Juge-Arbitre Adjoint

En toute situation où la présence d'un Juge-Arbitre est nécessaire, il est indispensable également de nommer un adjoint qui devra assurer une assistance administrative au titulaire, le remplacer pendant des absences de courte durée et même prendre sa place en cas de force majeure. Les qualifications requises sont donc les mêmes que pour le Juge-Arbitre. Il est préférable que le Juge-Arbitre Adjoint soit nommé par une instance supérieure, mais il peut au besoin émaner de l'organisation locale.

E - Fonctions et responsabilités

1 - Définir le partage des principales tâches avec son adjoint, si un tel partage s'avère nécessaire ou souhaitable, notamment dans le cas d'une manifestation très importante ou très complexe.

2 - Approuver les équipements du point de vue technique : hauteur sous plafond, surface des courts, fonds sombres, éclairage, de jour et de nuit, etc... (Note : Dans la pratique, si le Juge-Arbitre habite loin du lieu de la manifestation, il ne pourra probablement pas s'y rendre suffisamment longtemps avant le début de la compétition pour exercer une influence décisive sur les conditions. Cependant, il devrait être en mesure de superviser les modifications mineures nécessaires, par exemple concernant le placement des panneaux ou des cavaliers publicitaires près des courts, etc... Si le Juge-Arbitre n'est pas en mesure d'effectuer les contrôles nécessaires avant le début des compétitions, il peut déléguer cette tâche à son adjoint ou à un responsable local coopté à cet effet).

3 - Se procurer des informations actualisées sur les performances récentes des joueurs, aux fins d'approbation de la composition des tableaux (voir ci-dessous). (Note : Ceci est d'une importance critique dans le cas d'une compétition entre équipes nationales pour laquelle le règlement prévoit la nomination des joueurs dans l'ordre de leur classement actuel).

4 - Assister, si possible, au tirage au sort (au titre d'observateur), pour s'assurer que le règlement est respecté en ce qui concerne le placement des têtes de série et la composition des tableaux. (Note : Le plus souvent, le Juge-Arbitre ne pourra pas assister en personne au tirage au sort pour un tournoi. Toutefois, il devrait examiner les tableaux pour s'assurer que les organisateurs ont respecté le règlement).

5 - Se procurer avant le début de la compétition, un exemplaire de l'ordre des matches, de l'horaire et tout autre renseignement sur le déroulement prévu de la compétition, afin de se préparer à la tâche d'en contrôler le déroulement.

6 - Approuver, (en coopération avec le Juge-Arbitre Adjoint), la sélection des Arbitres, Juges de Service et Juges de ligne et, pendant le déroulement des matches, avoir pouvoir absolu de décider, le cas échéant, de leur remplacement.

7 - Tiendra avec son Juge-Arbitre Adjoint une séance d'information réunissant tous les Arbitres, afin de porter à leur connaissance les conditions particulières de la compétition et de leur donner le cas échéant quelques consignes et recommandations. Il y a lieu de traiter tout particulièrement les questions suivantes :

- 7 - 1 Les particularités de la salle
- 7 - 2 Les volants
- 7 - 3 Les problèmes horaires
- 7 - 4 Le temps d'échauffement
- 7 - 5 Les interruptions
- 7 - 6 Les annonces
- 7 - 7 Les blessures
- 7 - 8 La continuité du jeu
- 7 - 9 Les tenues vestimentaires et la publicité
- 7 - 10 L'arbitrage : consignes afin de garantir un traitement uniforme de tous les joueurs en particulier au service
- 7 - 11 L'emploi du temps des Arbitres.

8 - Confirmer la disponibilité d'un stock suffisant de volants de vitesses appropriées, selon les conditions climatiques locales. (Note : Les volants auront été commandés et livrés avant l'arrivée du Juge-Arbitre, mais il est indispensable d'en contrôler la quantité et la qualité, afin de pouvoir procéder en connaissance de cause).

9 - Superviser des tests systématiques des volants pendant toute la durée de la compétition. Ceci nécessitera d'organiser une séance d'essai quotidienne une demi-heure avant le début des matches, et de déterminer la fréquence d'essais supplémentaires éventuels selon les conditions locales. Le Juge-Arbitre devrait choisir des joueurs représentatifs pour effectuer ces essais, mais ceux-ci ne devront pas participer aux décisions quant aux volants à utiliser. Selon les résultats des essais, le Juge-Arbitre décidera quelle est la vitesse à utiliser et donnera des instructions pour la distribution des volants correspondants. Pour mettre en œuvre ces procédures, le Juge-Arbitre devra contrôler régulièrement les conditions dans la salle ayant une influence sur le comportement des volants, à savoir les conditions de température.

10 - Coopérer avec le Président du Comité d'Organisation à l'établissement de la procédure de contrôle antidopage, suivant les dispositions du règlement. Cette procédure comportera notamment la notification à tous les participants, ainsi qu'aux managers/entraîneurs des joueurs, des modalités correspondantes.

11 - Coopérer avec le médecin attitré ou tout autre personnel médical en cas de blessure grave d'un joueur, notamment en vue de la décision à prendre quant à l'aptitude de l'intéressé à poursuivre la compétition.

12 - Définir les procédures de communication permettant les échanges d'informations importantes, décisions, etc... ainsi que les contacts avec les officiels, capitaines d'équipe, entraîneurs et joueurs.

13 - Occuper une position visible. En l'absence du Juge-Arbitre, quelle qu'en soit la raison (sauf absence très courte), son suppléant devra être « en poste » et disponible.

14 - Veiller au respect des règles et des règlements par tous les participants.

15 - Interpréter en dernier recours toute question touchant aux règles et règlements et trancher sur tout recours introduit par un joueur ou une organisation participante.

16 - Approuver les résultats officiels de la compétition et veiller à ce que ceux-ci soient transmis à l'instance appropriée.

17 - Signaler toute insuffisance ou non-conformité dans la conduite de la compétition à l'instance appropriée, laquelle sera normalement celle qui avait désigné le Juge-Arbitre.

F - Conseils au Juge-Arbitre

1 - Se munir d'accessoires essentiels.

- 1 - 1 Livre des Règles Officielles du Badminton et recommandations publié par la F.F.B.A. (et pour les compétitions internationales : le "Statute book" de l'I.B.F.).
- 1 - 2 Réglette (pour prendre les dimensions d'éléments publicitaires sur les vêtements).
- 1 - 3 Montre précise ou chronomètre.
- 1 - 4 Thermomètre (afin de pouvoir prendre des décisions quant aux essais des volants).
- 1 - 5 Un exemplaire du programme officiel, de l'horaire et de tout autre renseignement sur le déroulement de la compétition.
- 1 - 6 Bloc notes, ou tablette et papier, pour prendre des notes et écrire des messages.
- 1 - 7 Pige.

2 - Donner des décisions claires et précises.

3 - Eviter toute tentation de compromis. Toute question soumise au Juge-Arbitre exigera normalement une stricte interprétation des règles ou des règlements ; les aspects touchant au fair-play ayant en général été réglés par un Arbitre ou un autre officiel.

4 - Refuser toute demande injustifiée de remplacement d'un Arbitre ou d'un Juge de Ligne ; ceux-ci méritent le soutien de l'instance supérieure.

5 - Dans la mesure du possible, éviter d'intervenir dans le processus opérationnel ou de prendre des décisions à ce niveau. Le Juge-Arbitre ne devrait intervenir que dans les cas de non-respect flagrant des règles etc. ..., exigeant une mise au point immédiate.

6 - Tout faire pour assurer un traitement équitable et impartial à tous les participants.

II - LE JUGE-ARBITRE ADJOINT

- 1 - Préparer un plan et une liste d'affectation des Arbitres.
- 2 - Participer à la séance d'information avec les Arbitres.
- 3 - Contrôler la répartition des Juges de Ligne pour affectation aux courts, et le plan régissant le roulement des équipes pendant la compétition.
- 4 - Donner à chaque membre de ces équipes des consignes quant aux signes vocaux et gestuels à donner.
- 5 - Veiller au respect des consignes vestimentaires éventuelle (Note : les Juges de Lignes, à moins qu'on ne leur fournisse des vêtements standards, tels que pull-overs ou tee-shirts identiques, devraient porter des vêtements sobres à l'exclusion de tout article de couleur vive ou tape-à-l'oeil. Dans le cas de vêtements standards, des dispositions seront à prendre pour leur distribution et leur remise, vestiaire, etc. ...).
- 6 - Assurera une coordination étroite et permanente avec le Juge-Arbitre et le responsable de la table de marque.